FICHE D’INSCRIPTION AUX STAGES RDV•I

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| N° et rue |  |
| Code Postal / Ville |  |
| Pays |  |
| Téléphone / Portable |  |
| Sexe | 🞎 Homme 🞎 Femme |
| Email |  |
| Site Internet |  |
| Statut | 🞎 professionnel 🞎 passionné 🞎 en formation |
| Comment avez-vous connu RDV•I ? | 🞎 Presse 🞎 Internet 🞎 Arles  🞎 Affichage / flyers 🞎 Amis 🞎 Autre |

Je désire m’inscrire au(x) stage(s) suivant(s) :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Code | Thème | Date | Heure | Prix |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| TOTAL |  |  |  |  |

Conformément aux conditions générales, je règle le montant total par chèque (\*) ou par virement bancaire.

* La réception du règlement validera votre inscription qui vous sera par ailleurs confirmée par mail.
* virement bancaire : Crédit Agricole / IBAN : FR76 1720 6005 7163 0452 1737 984 / BIC : AGRIFRPP872
* Le chèque sera encaissé deux semaines avant le début du stage.

(\*) Libeller les chèques à l'ordre de Thierry Edel

* J’ai pris connaissance et j’accepte les conditions générales.

Date : Nom : Signature :

Faire parvenir la fiche d’inscription à :

Rendez-vous • Images – Stages – 2 rue Séger – 68490 Petit-Landau

STAGES RDV•I - CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION

* Les présentes conditions générales de vente s’appliquent à toute les formations dispensées par RDV•I et excluent l’application de toute autre disposition.
* L’inscription à la formation suppose que le stagiaire accepte le contenu du stage et les prérequis, dont il s’engage à avoir pris connaissance.
* L’inscription n’est définitive qu’après paiement de l’intégralité du prix du stage.

EMPLOI DU TEMPS

* Les horaires sont spécifiques à chaque stage. Ils respectent généralement les horaires suivants : 9h00 / 12h - 13h30 / 17h30.
* Les horaires sont susceptibles de modification en accord avec le formateur.

REGLEMENT

* Nos prix sont établis TTC. Ils peuvent être réglés par chèque français, libellé à l’ordre de Thierry Edel, ou en espèces.
* Le règlement doit intervenir dans sa totalité avant le stage, au moment de l’inscription.
* Le règlement se fera par chèque représentant le montant total du stage. Il sera encaissé deux semaine avant le stage.
* Seules les inscriptions accompagnées du paiement valident la réservation du stage.

ANNULATION D’UN STAGE

* En cas de force majeure ou en cas de trop faible nombre de participants, RDV•I a la possibilité de reporter ou d'annuler un stage avec un préavis d’une semaine. Dans ce cas, le stagiaire peut soit reporter l’inscription à une autre session de son choix, soit annuler sa demande d’inscription et être remboursé. RDV•I ne peut être tenu responsable des coûts ou dommages entraînés par l’annulation du stage, ou à son report à une date ultérieure.
* Les remplacements de stagiaires sont admis à tout moment, sans frais, en communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant sous réserve de remplir les conditions d’acceptation à la formation.

CAS D’EMPECHEMENT D’UN PARTICIPANT

* Toute annulation d’inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit/mail (stages@rdvi.fr). Le stagiaire a la possibilité de céder sa place à une autre personne ayant le même profil.
* En cas d’annulation intervenant tardivement, une indemnité forfaitaire sera due à RDV•I :

|  |  |
| --- | --- |
| **Annulation** | **Indemnité** |
| 2 semaines avant le début du stage | 50% du prix du stage |
| 1 semaine avant le début du stage | 100% du prix du stage |

LIEU

* Les séminaires et cours ont lieu dans nos locaux, dans des hôtels ou chez des partenaires loueur de salles. Si le lieu n’est pas encore connu lors de l’inscription il sera précisé et adressé aux participants avant le stage.

RESPONSABILITE

* RDV•I ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d’un préjudice financier, commercial ou d’une autre nature, causé directement ou indirectement par des prestations fournies ainsi qu’en cas de déplacement ou d’annulation de stage.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

* Conformément aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l’auteur ou de ses ayants-droits ou ayants-cause est illicite ». L’article 41 de la même loi n’autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l’usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l’auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. Il appartient au client de se conformer à l’ensemble des réglementations applicables en ce domaine.